

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317214-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 mai 2023

Publié le 26 mai 2023

Suite à la convocation en date du 28 avril 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion à Lille le 15 MAI 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Sylvie CLERC, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Marie CIETERS, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Christine DECODTS, Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT.

OBJET : Candidature du Département au 6ème Appel à Projets Fonds de mobilités actives - Aménagements cyclables

Vu le rapport DV/2023/193

Vu l'avis en date du 9 mai 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter un financement au titre du 6^{ème} Appel à projets Fonds de mobilités actives – aménagements cyclables 2023 aux conditions décrites dans le rapport et son annexe ci-jointe, et à signer tous les actes et documents utiles à l'obtention de la subvention pour les projets suivants aux conditions décrites dans le rapport :
 - la création de pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales sur la RD 38 entre Steenwerck-centre et Steenwerck-gare ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 158 entre Landas et Orchies ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 643 entre Cantin et Bugnicourt ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle ainsi que des pistes cyclables unidirectionnelles sur la RD 644 entre Cambrai et Rumilly-en-Cambrésis ;
 - la création d'un cheminement cyclable de type pistes unidirectionnelles bilatérales sur la RD 153 entre Haut-Lieu et Avesnes-sur-Helpe.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 45.

Monsieur SIEGLER est Conseiller municipal délégué de Cambrai ainsi que Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Madame LABADENS est adjointe au Maire de Cambrai ainsi que Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Monsieur BELLEVAL est Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

Madame VANPEENE est Conseillère communautaire déléguée à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et Madame SANDRA en est Conseillère Communautaire.

Monsieur MONNET est Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Monsieur DELANNOY est membre du comité syndical du Syndicat mixte des Transports du Douaisis.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame PARMENTIER-LECOCQ et Monsieur DEGALLAIX avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur MONNET et à Monsieur BELLEVAL. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame LUCAS (membre du comité syndical du Syndicat mixte des Transports du Douaisis) et Monsieur SEGUIN (Maire d'Avesnes-sur-Helpe) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BEAUCHAMP et à Monsieur BRICOUT. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur DIEUSAERT (Vice-Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure) avait donné pouvoir à Madame SANDRA (Conseillère Communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Monsieur CADART, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

Annexe

Tableau des cofinancements par opération

RD 38 – Steenwerck Centre / Steenweerck Gare

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	Montant HT	Taux de répartition
Département		300 000	40 %
CCFI		75 000	10 %
État AaP FMA-AC		375 000	50 %
TOTAL	900 000	750 000	100 %

RD 158 – Landas / Orchies

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	Montant HT	Taux de répartition
Département		150 000	20 %
Communes Landas – Orchies et CCPC		225 000	30 %
État AaP FMA-AC		375 000	50 %
TOTAL	900 000	750 000	100 %

RD 643 – Cantin / Bugnicourt

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	Montant HT	Taux de répartition
Département		170 000	20 %
Communes Cantin / Bugnicourt et SMTD		255 000	30 %
État AaP FMA-AC		425 000	50 %
TOTAL	1 020 000	850 000	100 %

RD 953 – Orchies / Beuvry-la-Forêt

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	Montant HT	Taux de répartition
Département		240 575	20 %
Communes Orchies / Beuvry-la-Forêt		360 864	30 %
État AaP FMA-AC		601 440	50 %
TOTAL	1 443 455	1 202 879	100 %

RD 644 - Cambrai / Rumilly en Cambrésis

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	Montant HT	Taux de répartition
Département		90 000	20 %
CAC et/ou communes Cambrai / Rumilly		135 000	30 %
État AaP FMA-AC		225 000	50 %
TOTAL	540 000	450 000	100 %

RD 153 – Avesnes-sur-Helpe / Haut-Lieu

Plan de financement prévisionnel	Montant TTC	Montant HT	Taux de répartition
Département		58 333	20 %
Communes Avesnes et Haut-Lieu		87 500	30 %
État AaP FMA-AC		145 834	50 %
TOTAL	350 000	291 667	100 %

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 15 mai 2023

OBJET : Candidature du Département au 6ème Appel à Projets Fonds de mobilités actives - Aménagements cyclables

Le fonds national « mobilités actives » a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables sécurisés au sein des collectivités. Il fait l'objet d'un appel à projets chaque année.

Afin de poursuivre la dynamique engendrée par les cinq appels à projets antérieurs entre 2019 et 2022, la Première Ministre a annoncé le 20 septembre dernier le lancement d'un nouveau Plan vélo et mobilités actives. À cette occasion, le Fonds mobilités actives a été doté de 250 millions d'euros pour l'année 2023. Dans ce cadre, un 6^{ème} appel à projets du Fonds de mobilités actives est lancé. Il prolonge le soutien financier des maîtres d'ouvrage dans leur réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et la résorption de discontinuités d'itinéraires. Il s'agit de relier dans les meilleures conditions de sécurité, des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux, sur tous les territoires urbains, péri-urbains, ruraux, d'outre-mer ; et d'inviter, par conséquent, un maximum d'habitants à se (re)mettre au vélo pour aller au travail, à l'école, faire ses courses ou se promener.

L'objectif de ce nouvel appel à projets, piloté par le Ministère chargé des Transports, est de soutenir les maîtres d'ouvrage publics en leur apportant une source de financement complémentaire pour débloquer des aménagements cyclables identifiés comme nécessaires mais perçus comme coûteux du fait de leur ampleur, notamment dans les secteurs à enjeux pour les mobilités du quotidien.

Le Département a identifié six projets (dont la notification de début de travaux sera effective après l'annonce des lauréats soit courant septembre 2023) qui permettent de répondre aux exigences requises pour le dépôt de candidature et d'obtenir ainsi un financement pouvant aller jusqu'à 15 % du montant HT des travaux éligibles pour les communes appartenant à une unité urbaine avec plus de 100 000 habitants et jusqu'à 50 % pour les communes des unités urbaines avec moins de 100 000 habitants.

Projets proposés à l'Appels à projets

1. RD 38 – Steenwerck-centre - Gare de Steenwerck

Le projet consiste en la réalisation de pistes unidirectionnelles bilatérales entre le centre bourg et la gare afin de sécuriser les déplacements utilitaires du quotidien. Cet itinéraire fait également partie intégrante du réseau structurant départemental tel que défini au titre du schéma cyclable.

Montant de l'opération : 750 000 € HT

Financement : la part départementale s'élève à 100 % des études et 90 % des travaux.

La Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI), au titre de sa compétence voirie, participe à hauteur de 10 % des travaux, soit un montant d'environ 75 000 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets, la subvention pourrait s'élever à 50 % du montant HT des travaux éligibles soit 375 000 €.

2. RD 158 - Landas - Orchies

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste bidirectionnelle entre les communes de Landas et d'Orchies.

Cette portion de maillage territorial aura pour vocation de sécuriser les déplacements utilitaires vers le centre bourg ainsi que le pôle d'échanges d'Orchies.

Montant de l'opération : 750 000 € HT.

Financement : la part départementale s'élève à 100 % des études et 70 % des travaux.

La Communauté de communes Pévèle-Carembault (CCPC) ainsi que les communes participent à hauteur de 30 % des travaux, soit un montant d'environ 225 000 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets, la subvention pourrait s'élever à 50 % du montant HT des travaux éligibles soit 375 000 €.

3. RD 643 - Cantin - Bugnicourt

Le projet consiste en l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle afin d'assurer une continuité d'itinéraire depuis l'aménagement déjà existant en traversée de Cantin jusqu'à Bugnicourt.

Partie intégrante du maillage territorial du schéma cyclable départemental, cette section vient compléter un itinéraire sécurisé entre Bugnicourt et Douai.

Montant de l'opération : 850 000 € HT.

Financement : la part départementale s'élève à 100 % des études et 70 % des travaux.

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) ainsi que les communes participent à hauteur de 30 % des travaux, soit un montant d'environ 255 000 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets, la subvention pourrait s'élever à 50 % du montant HT des travaux éligibles soit 425 000 €.

4. RD 953 - Orchies – Beuvry-la-Forêt

Le projet consiste en l'aménagement d'une liaison cyclable entre Orchies et Beuvry-la-Forêt par la mise en œuvre d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Cette portion de maillage territorial aura pour vocation de sécuriser les déplacements utilitaires entre les centres bourgs ainsi que le rabattement vers le réseau structurant départemental.

Montant de l'opération : 1 202 879 € HT.

Financement : la part départementale s'élève à 100 % des études et 70 % des travaux.

Les communes participent à hauteur de 30 % des travaux, soit un montant d'environ 360 864 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets, la subvention pourrait s'élever à 50 % du montant HT des travaux éligibles soit 601 440 €.

5. RD 644 - Cambrai – Rumilly-en-Cambrésis

Le projet consiste en l'aménagement d'une continuité cyclable afin de sécuriser les déplacements utilitaires entre Rumilly-en-Cambrésis et Cambrai. S'intégrant au titre du maillage territorial, ce projet assure également le rabattement vers le réseau structurant tel que défini au titre du schéma cyclable départemental.

Montant de l'opération : 450 000 € HT.

Financement : la part départementale s'élève à 100 % des études et 70 % des travaux.

La Communauté d'Agglomération du Cambrésis (CAC) et/ou les communes participent à hauteur de 30 % des travaux, soit un montant d'environ 135 000 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets, la subvention pourrait s'élever à 50 % du montant HT des travaux éligibles soit 225 000 €.

6. RD 153 – Haut-Lieu – Avesnes-sur-Helpe

Le projet consiste en l'aménagement d'un cheminement cyclable de type pistes unidirectionnelles bilatérales depuis Haut-Lieu jusqu'au Centre Hospitalier d'Avesnes-sur-Helpe via la Maison de Retraite.

S'inscrivant au titre du maillage territorial du schéma cyclable départemental, il permettra les déplacements utilitaires vers l'Hôpital ainsi que vers le centre d'Avesnes et le rabattement vers le réseau structurant.

Montant de l'opération : 291 667 € HT.

Financement : la part départementale s'élève à 100 % des études et 70 % des travaux.

Les communes participent à hauteur de 30 % des travaux, soit un montant d'environ 87 500 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projets, la subvention pourrait s'élever à 50 % du montant HT des travaux éligibles soit 145 834 €.

Je propose à la Commission permanente :

- De m'autoriser à solliciter un financement au titre du 6^{ème} Appel à projets Fonds de mobilités actives – aménagements cyclables 2023 aux conditions décrites dans le présent rapport et son annexe ci-jointe, et à signer tous les actes et documents utiles à l'obtention de la subvention pour les projets suivants :
 - la création de pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales sur la RD 38 entre Steenwerck-centre et Steenwerck-gare ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 158 entre Landas et Orchies aux conditions décrites dans le présent rapport ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 643 entre Cantin et Bugnicourt ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt ;
 - la création d'une piste cyclable bidirectionnelle ainsi que des pistes cyclables unidirectionnelles sur la RD 644 entre Cambrai et Rumilly-en-Cambrésis ;
 - la création d'un cheminement cyclable de type pistes unidirectionnelles bilatérales sur la RD 153 entre Haut-Lieu et Avesnes-sur-Helpe.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23012OP001	23012E02			2 147 274

Christian POIRET
Président du Département du Nord